

GE_GERICHTE A/3942/2013 vom 21. Mai 2014

GE Cour de justice, 2014-05-21, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3942_2013

FR: GE_GERICHTE A/3942/2013 du 21 mai 2014

IT: GE_GERICHTE A/3942/2013 del 21 maggio 2014

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 21.05.2014
A/3942/2013

A/3942/2013 ATAS/632/2014 du 21.05.2014 (MAT) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/3942/2013 ATAS/632/2014 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 21 mai 2014 5 ème Chambre En la cause Madame M_____, domiciliée à BERNEX recourante contre CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE COMPENSATION, sise rue des Gares 12; GENEVE intimée Vu la décision sur opposition du 6 novembre 2013 de la Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC) ; Vu le recours du 7 décembre 2013 de Madame M_____; Vu le retrait du recours en date du 5 mai 2014; Attendu qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle ; Que la procédure est gratuite. PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du recours.![endif]>![if> 2. Rayer la cause du rôle.![endif]>![if> 3. Dit que la procédure est gratuite.![endif]>![if> La greffière Diana ZIERI La Présidente : Maya CRAMER Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.